



Éducation thérapeutique du patient Rôle du pharmacien

Fabienne BLANCHET

La Baule - 12 octobre 2010

1 – L'éducation thérapeutique du patient

- ▶ « Selon l'OMS, l'éducation thérapeutique du patient vise à aider les patients à acquérir ou maintenir les compétences dont ils ont besoin pour gérer au mieux leur vie avec une maladie chronique »
- ▶ « Elle fait partie intégrante et de façon permanente de la prise en charge du patient »

HAS/INPES, 2007



1 – L'éducation thérapeutique du patient

- ▶ L'ETP comprend des activités organisées de sensibilisation, d'information, d'apprentissage de la gestion de la maladie et de soutien psychosocial, liées à la maladie et à son traitement
- ▶ Objectif : aider les patients (ainsi que leurs familles)
 - à comprendre leur maladie et leur traitement,
 - à collaborer avec les soignants,
 - à maintenir ou améliorer leur qualité de vie.

HAS/INPES, 2007



2 – Le pharmacien et l'éducation thérapeutique

Le pharmacien, un acteur privilégié pour :

- informer et sensibiliser
- aider à la compréhension de la maladie et des traitements
- promouvoir le bon usage des médicaments
- apprendre et renforcer les techniques particulières de prise des médicaments
- aider à l'apprentissage de l'autosurveillance
- soutenir et accompagner les patients

2 – Le pharmacien et l'éducation thérapeutique

- ▶ **Convention nationale Assurance Maladie / pharmaciens titulaires d'officine (juillet 2006) :**
 - « développer l'éducation thérapeutique du patient » concourt à la qualité de la dispensation pharmaceutique
 - finalités de la formation conventionnelle : notamment favoriser la prévention, le dépistage et l'ETP

3 – Loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST)

Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 :

- Article 38 : missions des pharmaciens d'officine

« Les pharmaciens peuvent participer à l'ETP et aux actions d'accompagnement des patients définies aux articles L.1161-1 à L.1161-5. »

- Article 84 : « Éducation thérapeutique du patient »

- les programmes d'ETP
- les actions d'accompagnement
- les programmes d'apprentissage

3 – Loi Hôpital, patients, santé et territoires (HPST)

Article 84 :

- l'ETP s'inscrit dans le parcours de soins du patient mais n'est pas opposable au malade
- Programmes d'ETP : conformes à un cahier des charges national, soumis à une autorisation des ARS
- Actions d'accompagnement : conformes à un cahier des charges national
- Programmes d'apprentissage : soumis à une autorisation de l'AFSSAPS

4 – ETP : textes d'application de la Loi HPST

JO du 4 août 2010

- **Décret n°2010-906 du 2 août 2010** relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP
- **Arrêté du 2 août 2010** relatif aux compétences requises pour dispenser l'ETP
- **Décret n°2010-904 du 2 août 2010** relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'ETP
- **Arrêté du 2 août 2010** relatif au cahier des charges des programmes d'ETP et à la composition du dossier de demande de leur autorisation

4 – ETP : textes d'application de la Loi HPST

Compétences requises pour dispenser l'ETP (décret n°2010-906)

L'ETP dispensée :

- par un **professionnel de santé**
- peut être assurée avec le concours d'autres professionnels
- participation possible de membres d'associations agréées et d'organismes oeuvrant dans le champ de la promotion de santé, la prévention ou l'éducation pour la santé

4 – ETP : textes d'application de la Loi HPST

Compétences requises pour dispenser l'ETP (arrêté du 2 août 2010)

- formation **d'au moins 40 heures** d'enseignements théoriques et pratiques
- acquises dans le cadre de la **formation initiale** ou du **DPC** ou par des actions de **formation continue**
- compétences relationnelles, pédagogiques et d'animation, méthodologiques et organisationnelles, biomédicales et de soins (OMS) pouvant être partagées au sein d'une équipe pluridisciplinaire

4 – ETP : textes d'application de la Loi HPST

Programmes d'ETP :

- ▶ **une équipe multiprofessionnelle (décret n°2010-904)**
- programmes **coordonnés** par un **médecin**, un **autre professionnel de santé** ou un représentant d'une association de patients
- mis en œuvre par **au moins 2 professionnels de santé de professions différentes** dont **au moins un médecin**

4 – ETP : textes d'application de la Loi HPST

Programmes d'ETP :

▶ **des compétences requises (cahier des charges)**

Annexe 1 de l'arrêté du 2 août 2010

- **Un intervenant au moins** doit justifier des compétences en ETP conformément à l'arrêté du 2 août 2010
- ou d'une **expérience** rapportée par écrit **d'au moins 2 ans dans un programme d'ETP**

4 – ETP : textes d'application de la Loi HPST

Programmes d'ETP :

▶ une autorisation de l'ARS (décret n°2010-904)

Conditions :

- programme **conforme au cahier des charges**
- **respect des interdictions** pour l'élaboration et la mise en œuvre des programmes (L. 1161-1 et L. 1161-4)
- **coordination du programme** répondant aux obligations définies à l'article R. 1161-3

4 – ETP : textes d'application de la Loi HPST

Programmes d'ETP :

- ▶ **une autorisation de l'ARS (décret n°2010-904)**
 - Demande à soumettre au DG de l'ARS concernée
 - **Avant le 1er janvier 2011** pour les programmes en cours
 - Autorisation **valable 4 ans** avec **possibilité de retrait**
 - **Changements à soumettre à l'ARS** : changement concernant le **coordonnateur**, les **objectifs** ou la **source de financement** du programme.

4 – ETP : textes d'application de la Loi HPST

Programmes d'ETP :

▶ des thématiques précisées (cahier des charges)

Annexe 1 de l'arrêté du 2 août 2010

- une ou plusieurs **ALD**
- **asthme**
- **maladies rares**
- un ou plusieurs problèmes de santé considérés comme **prioritaires au niveau régional**

4 – ETP : textes d'application de la Loi HPST

JO du 2 septembre 2010

Décret n°2010-1031 du 31 août 2010 relatif aux programmes d'apprentissage

- ▶ **une autorisation de l'AFSSAPS**
- ▶ **un opérateur** choisi et conventionné par l'entreprise
- ▶ **un centre d'appel téléphonique** pour répondre aux patients du programme
- ▶ **un médecin ou un pharmacien responsable**
- ▶ **le consentement écrit du patient**

5 – Le Cespharm et l'ETP

Cespharm : Comité d'éducation sanitaire et sociale de la pharmacie française

- ▶ commission permanente de l'Ordre des pharmaciens
- ▶ mission : aider les pharmaciens à s'impliquer dans l'éducation pour la santé, la prévention et l'ETP



5 – Le Cespharm et l'ETP

Actions menées :

- ▶ **information et sensibilisation des pharmaciens** (articles, colloques, ateliers...)
- ▶ **mise à disposition d'outils pour les pharmaciens :**
 - documents à usage professionnel, brochures, affiches...
 - site internet : www.cespharm.fr

5 – Le Cespharm et l'ETP

www.cespharm.fr

- ▶ actualités
- ▶ définition de l'ETP – rôle du pharmacien
- ▶ liste d'organismes + lien vers liste de formations diplômantes en ETP (INPES)
- ▶ bibliographie
- ▶ consultation, téléchargement et commande des documents proposés par le Cespharm



Cespharm +
ÉDUCATION ET PRÉVENTION
POUR LA SANTÉ

5 – Le Cespharm et l'ETP

▶ promotion de la formation des pharmaciens

- **formation initiale** : recommandations pour l'intégration d'un enseignement en ETP (en lien avec l'Académie de pharmacie et la conférence des doyens)
- **formation continue** : programme de formation sur l'éducation thérapeutique du patient asthmatique (partenariat Cespharm – UTIP-FPC – SPLF – CNMR et association Asthme et Allergies)

5 – Le Cespharm et l'ETP

« Education thérapeutique du patient asthmatique : ateliers pratiques »

- Stages d'une journée (conférences, ateliers pratiques)
- 15 participants par stage
- Lancement : juillet 2008
- Agrément scientifique et technique du HCFPC
- Prise en charge FIF-PL / OPCA-PL
- Agrément FCC



5 – Le Cespharm et l'ETP

« Education thérapeutique du patient asthmatique : ateliers pratiques »

- 51 stages réalisés entre juillet 2008 et juin 2010 – 20 stages programmés au 2nd semestre 2010
- Fort taux de satisfaction des participants (96%)
- Un impact sur les pratiques professionnelles :
 - 87% des pharmaciens déclarent avoir modifié leurs pratiques
 - 78% des pharmaciens déclarent avoir relayé la formation auprès de leurs collaborateurs





www.cespharm.fr

un site de l'Ordre national des pharmaciens



Bibliographie

- ▶ **Loi n°2009-879 du 21 juillet 2009 portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires. Journal officiel du 22 juillet 2009**
 - Décret n°2010-904 du 2 août 2010 relatif aux conditions d'autorisation des programmes d'éducation thérapeutique du patient. Journal officiel du 4 août 2010
 - Arrêté du 2 août 2010 relatif au cahier des charges des programmes d'éducation thérapeutique du patient et à la composition du dossier de demande de leur autorisation. Journal officiel du 4 août 2010
 - Décret n°2010-906 du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient. Journal officiel du 4 août 2010
 - Arrêté du 2 août 2010 relatif aux compétences requises pour dispenser l'éducation thérapeutique du patient. Journal officiel du 4 août 2010.
 - Décret n°2010-1031 du 31 août 2010 relatif aux programmes d'apprentissage

Bibliographie

- ▶ **Structuration d'un programme d'ETP dans le champ des maladies chroniques. Guide méthodologique HAS, INPES, 2007.**
- ▶ **Rapports**
 - L'éducation thérapeutique dans la prise en charge des maladies chroniques. Analyse économique et organisationnelle. HAS (février 2008)
 - Pour une politique nationale d'ETP, Ch. Saout, B. Charbonnel et D. Bertrand (sept. 2008)
 - Rapport complémentaire sur les actions d'accompagnement, Ch. Saout, B. Charbonnel et D. Bertrand (juin 2010)
 - L'éducation thérapeutique intégrée aux soins de premier recours, Haut Conseil de la Santé publique, sous la direction de B. Sandrin-Berthon (novembre 2009)
 - Education thérapeutique du patient – propositions pour une mise en œuvre rapide et pérenne. D. Jacquat (juin 2010)

Bibliographie

- ▶ **Therapeutic patient education : continuing education programmes for health care providers in the field of prevention of chronic diseases. World Health organization, regional office for Europe. Copenhagen, 1998.**
- ▶ **PGEU statement on the pharmacist's role in therapeutic patient education. Pharmaceutical group of the European Union, novembre 2008.**
- ▶ **Autres publications**
 - Baudrant M. et coll. Réflexions sur la place du pharmacien dans l'éducation thérapeutique du patient. Journal de pharmacie clinique, décembre 2008, vol. 27, n°4, p. 201-204.
 - Brunie V. et coll. Le rôle du pharmacien dans l'éducation thérapeutique du patient. Journal de pharmacie clinique, avril-mai-juin 2010, vol. 29, n°2, p. 90-92.
 - Dreux Cl. et Blanchet F. L'éducation thérapeutique des patients : une ardente obligation pour les pharmaciens. Les Nouvelles Pharmaceutiques : bulletin trimestriel de l'Ordre des pharmaciens. décembre 2009, n°405, p. 487-491.

Bibliographie

▶ Autres publications

- Jacquemet S. et Certain A. Education thérapeutique du patient : rôles du pharmacien. Les Nouvelles Pharmaceutiques : bulletin trimestriel de l'Ordre des pharmaciens. juillet 2000, n°367, p. 269-275
- Rosset C. et Golay A. Le pharmacien d'officine et son rôle dans l'éducation thérapeutique du patient. Revue Médicale Suisse. août 2006, vol. 2, n°76, p. 1926-1930.